



**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE ENTRE
LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCÉAN ATLANTIQUE
(COMHAFAT)**

SECRETARIAT EXECUTIF

RAPPORT

CONFERENCE

**"LES ACCORDS D'ACCES AUX RESSOURCES HALIEUTIQUES DES
ETATS COTIERS RIVERAINS DE L'ATLANTIQUE"**

25-26 OCTOBRE 2023, ABIDJAN

COTE D'IVOIRE



I. CONTEXTE

Les ressources halieutiques de l'Océan atlantique le long des côtes africaines ont été exploitées par des pêcheurs étrangers depuis des siècles, notamment dans la partie Nord du Continent."

La pêche maritime est l'une des activités qui a fait l'objet d'accords internationaux depuis longtemps."

1. Contexte et justification

Dans de nombreux pays des régions côtières d'Afrique, notamment sur la façade atlantique, l'industrie de la pêche est une activité économique vitale. C'est une source importante de revenus et de sécurité alimentaire en assurant la subsistance de nombreuses communautés locales pour ces pays. Elle fournit des emplois à des millions de personnes et contribue de manière significative à l'économie locale. De plus, elle participe au financement de l'économie des Etats côtiers à travers les opportunités d'exportation de produits de la mer vers d'autres pays.

Cependant, ces États côtiers sont confrontés à de nombreux défis liés à la pêche. Parmi ceux-ci la surpêche, qui entraîne une diminution des stocks de poissons et constitue une menace pour la durabilité des écosystèmes marins. De même, la pêche illicite est une préoccupation croissante, qui prive les États côtiers de revenus et met en péril la conservation des ressources marines.

La dégradation de l'écosystème marin est également un défi important pour ces États. Les activités humaines telles que la pollution, la destruction des habitats côtiers et le changement climatique ont un impact négatif sur la biodiversité marine, ce qui affecte directement la pêche en mettant en danger la biodiversité marine et menace les moyens de subsistance des populations dépendantes de la pêche.

C'est dans ce contexte que les États africains côtiers ont conclu des Accords de pêche ou Accords d'accès avec d'autres pays. Ces Accords qui leur génèrent des revenus conséquents en devises et contribuent à l'équilibre de leur balance de paiement et au financement de leur économie, sont également utilisés par les États côtiers, comme des instruments, pour réglementer l'accès aux ressources halieutiques dans leurs eaux territoriales.

Ces accords sont passés avec des pays européens, asiatiques ou d'autres pays africains. Il existe également des accords de pêche passés avec des entités privées.

Cependant, il est essentiel que les États africains côtiers veillent à ce que ces accords de pêche leurs soient profitables, équilibrés et respectent les principes de durabilité, afin de préserver les ressources halieutiques pour les générations futures.

2. Objectif et pertinence

L'un des objectifs majeurs de cette rencontre est d'évaluer ces accords sur la base des objectifs qui leur ont été assignés et de s'assurer qu'ils contribuent réellement à la durabilité des ressources biologiques, au développement économique et à l'équité.

Cette rencontre régionale mettra ainsi en lumière, les différents types d'accords de pêche, tels que les accords bilatéraux, les accords régionaux et les accords avec des entités privées. Elle analysera les avantages et les inconvénients de chaque type d'accord, en se concentrant sur leur impact sur la durabilité des ressources marines et sur la répartition équitable des bénéfices.

L'évaluation de la conformité aux objectifs de durabilité portera sur des critères tels que la quantité de captures autorisées, les mesures de conservation des espèces menacées, la gestion des stocks de poissons et la préservation des habitats marins. Il sera également important d'examiner si ces accords favorisent le développement de pratiques de pêche responsables, telles que la réduction de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

L'équité sera un autre aspect clé de cette évaluation. Il est effectivement important de déterminer si ces accords de pêche tiennent compte des droits et des besoins des populations locales, en leur accordant un accès équitable aux ressources marines et en garantissant des opportunités économiques pour les communautés dépendantes de la pêche.

L'atelier explorera dans une deuxième phase, les voies et moyens d'amélioration de ces accords de pêche afin de maximiser les bénéfices pour les États côtiers africains, les populations locales et les autres parties concernées. Cela pourrait inclure des recommandations pour renforcer les capacités des États côtiers dans la négociation de ces accords, ainsi que des mécanismes de suivi et de contrôle pour garantir leur mise en œuvre effective.

Cette rencontre se propose donc d'apprécier en termes de conformité aux objectifs de durabilité et d'équité, les différents types d'accords de pêche passés par les Etats côtiers africains et à explorer les moyens susceptibles de garantir que ces accords contribuent réellement à la préservation des ressources marines et à la prospérité des populations locales, tout en assurant une répartition équitable des bénéfices pour toutes les parties concernées.

3. Organization de L'atelier régional:

L'atelier régional a été organisé en présentiel et en ligne, à l'initiative de LA COMHAFAT et s'est déroulé les 25-26 Octobre 2023 à Abidjan – Côte d'Ivoire-. Les travaux se sont déroulés en séances plénières avec des présentations suivies de débats. Un modérateur, **M. Amadou TALL**, accompagné de deux interprètes (français/anglais), ont facilité le bon déroulement des travaux.

4. Les participants

L'événement a réuni un large éventail de participants (plus de 60), notamment de responsables africains au niveau des administrations en charge de la pêche, des organisations régionales de la pêche, experts des États membres de la COMHAFAT et d'autres États, de la Société civile, la flotte étrangère opérant dans la région et du représentant de l'UE.

La liste complète des participants est jointe en **Annexe I**.

II. DEROULEMENT DE TRAVAUX

L'atelier régional a été marqué par 4 moments clés : La cérémonie d'ouverture, les présentations et échanges, la présentation et discussion des conclusions et recommandations, et enfin, la cérémonie de clôture.

A. Cérémonie d'ouverture :

Dans son allocution d'ouverture, **Monsieur Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a commencé par adresser ses remerciements aux autorités ivoiriennes pour leur aimable accueil ici, à Abidjan, et pour leur soutien constant à la COMHAFAT.

Il a précisé que l'organisation de cet atelier régional vise à répondre au besoin d'évaluer et de mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux résultant de la conclusion des accords d'accès en vertu desquels des pays étrangers, principalement des nations industrialisées, sont autorisés à exercer la pêche dans les eaux africaines en échange d'une compensation financière. Une évaluation rendue nécessaire par les préoccupations et débats passionnés qu'ils ne manquent pas de susciter.

Il a ensuite détaillé les principaux points à l'ordre du jour de cette rencontre.

Prenant la parole à son tour, **Monsieur Anozie OBINA**, représentant le BIRA de l'UA, a souligné l'alignement de l'événement sur les projets de gouvernance des pêches (Fish-Gov), mis en œuvre par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA).

Il s'est félicité de l'alignement de l'atelier sur les objectifs de l'Union Africaine en matière de développement des capacités pour la négociation d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche avec des investisseurs extérieurs en vue d'obtenir des compensations financières et sociales.

Il a ensuite rappelé les défis du secteur africain de la pêche et de l'aquaculture, tels que l'accès libre, les accords d'accès étrangers inadéquats et les accords d'accès étrangers inefficaces, qui entravent la durabilité et la rentabilité.

En conclusion, l'orateur se réjouit des délibérations fructueuses et des résultats utiles qui seront obtenus au cours des deux jours de délibérations et souhaite aux participants de mener à bien leurs discussions.

Pour sa part, **Monsieur Sidi Tiémoko Toure** Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, a tout d'abord exprimé au nom du Président de la République, **Son excellence Monsieur Alassane OUATTARA** et du **Premier Ministre**, sa profonde gratitude à toutes les délégations qui prennent part à cette rencontre.

Il a ensuite rappelé que les accords de pêche conclus entre les pays africains et d'autres nations, ont une incidence significative sur l'économie des pays africains, tout en permettant aux pays étrangers de répondre à leurs besoins en poisson. Ils font cependant l'objet de critiques qui pointent du doigt leur insuffisance en termes de bénéfices pour les pays africains hôtes, arguant que les retombées économiques ne correspondent pas à l'ampleur de l'exploitation des ressources marines, ce qui pourrait potentiellement encourager une exploitation excessive et non durable de ces ressources.

Il a insisté par ailleurs que, si ces accords sont négociés de manière transparente et équitable, ils pourraient offrir des avantages économiques significatifs aux pays africains côtiers.

Avant de clore son intervention, Monsieur le Ministre a invité les participants à procéder à une évaluation approfondie, critique des accords de pêche existants, en cherchant à déterminer dans quelle mesure ils pourraient contribuer effectivement au développement économique, à la préservation des ressources marines et au bien-être des populations locales.

En souhaitant des discussions fructueuses, il a déclaré ouverts les travaux de l'atelier.

B. RESUMES DES PRESENTATIONS

Les travaux de l'atelier se sont déroulés conformément à l'Ordre du Jour tel qu'adopté (**Annexe2**).

Section1 : Les enjeux liés aux Accords de la pêche en Afrique

- **Sujet 1 : La durabilité des ressources halieutiques en Afrique : Quels défis liés à la surexploitation des stocks de poissons et rôle des accords de pêche pour une gestion plus durable ? – Dr Justin Amade (Consultant)**

Résumé : Cette présentation aborde la question cruciale de la durabilité des ressources halieutiques en Afrique, en mettant en évidence les défis liés à la surexploitation des stocks de poissons et en explorant le rôle des accords de pêche pour une gestion plus durable de ces ressources précieuses.

- **Sujet 2 : L'impact de la pêche industrielle étrangère sur les écosystèmes marins africains : Enjeux et solutions pour une gestion durable – Mr Rodrigue Pelebe (ACECOR)**

Résumé : Par sa présentation Mr Rodrigue PELEBE a examiné l'impact de la pêche industrielle étrangère sur les écosystèmes marins en Afrique, mettant en évidence les enjeux associés et proposant des solutions pour une gestion plus durable.

- **Sujet 3 : La promotion du secteur des pêches à travers les Accords de partenariat de Pêche Durable – Mr Emmanuel BERCK (DG Mare - UE)**

Résumé : Le représentant de la Commission Européenne a souligné la signification cruciale des Accords de partenariat de Pêche Durable comme un outil de promotion du secteur de la pêche. Dans sa présentation, il a examiné comment ces accords encouragent la pratique d'une pêche responsable, dynamisent le développement économique et promeuvent la durabilité au sein des communautés

côtières. Il a précisé que chaque accord repose sur le respect des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), notamment en ce qui concerne la disponibilité d'un surplus non exploité par le pays côtier. De plus, il a rappelé que ces accords prévoient un soutien sectoriel visant à renforcer le développement du secteur de la pêche dans le pays concerné, et ils prévoient également des évaluations tant avant qu'après leur mise en œuvre.

Section2 : Portée et limites des Accords de pêche conclus par les Etats côtiers africains

- Sujet 4 : Genèse et analyse comparative des différents Accords de Pêche passés par les pays africains riverains de l'Atlantique – Mr Naji Laamrich (COMHAFAT)

Résumé : Les accords de pêche sont principalement établis entre des États côtiers en développement, qui souvent n'ont pas la capacité de pêcher dans leur propre zone économique exclusive (ZEE), et des pays développés pratiquant la pêche en eaux lointaines.

Les pays d'Afrique atlantique, dotés de ressources halieutiques abondantes, concluent souvent des accords avec des pays étrangers en échange de l'exploitation des ressources marines, tout en recevant une aide au développement, une compensation financière et des infrastructures.

Malgré leurs similitudes les accords de pêche sont tous différents les uns des autres.

Les pays côtiers africains commencent à comprendre qu'il leur est désormais demandé de faire preuve de responsabilité pour garantir la bonne mise en œuvre des accords de pêche.

- Sujet 5 : Quelles motivations pour la conclusion des Accords de pêche : Point de vue africain ? – Mr. Moustafa Kebe (Consultant)

Résumé : Dans sa présentation, Monsieur Kebe met en lumière l'importance cruciale de ces accords pour les États africains côtiers, en tant d'outils essentiels pour répondre à divers besoins, notamment la génération de revenus et le développement économique. Du point de vue africain, ces accords devraient être considérés comme des partenariats mutuellement avantageux avec des pays étrangers, contribuant ainsi de manière significative à la durabilité de l'industrie de la pêche en Afrique tout en offrant des opportunités de développement pour les communautés côtières. Pour répondre à ces attentes, Monsieur KEBE a proposé plusieurs mesures, notamment : i) l'évaluation régulière des ressources exploitées pour informer les décisions ; ii) la promotion d'accords de pêche fondés sur la durabilité, l'équité et la transparence ; iii) l'implication des Organisations régionales des pêches (ORP) dans les négociations des accords pour prendre en compte la vision sous-régionale de gestion des espèces partagées ; iv) la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation indépendants des accords dans chaque État signataire, avec des résultats accessibles aux parties prenantes légitimes pour permettre des débats publics sur les effets et les impacts réels des accords.

Sujet 6 : Les Accords de pêche et commerce international : *Respect des réglementations internationales, gestion durable des ressources et sécurité alimentaire*, – **Dr Helguile Shep (Infopêche)/Mme Anne-France Mattlet (Europêche)**

Résumé :

1. Monsieur Shep s'est concentré sur les attentes des États côtiers en développement lors des négociations d'accords de pêche internationaux. Ces pays expriment des attentes financières, alimentaires, en termes de création d'emplois et de réglementation. Les populations de ces régions dépendent largement des ressources halieutiques, en particulier des petits pélagiques. Le manque de formation et de maîtrise des données nécessaires aux négociations a souvent conduit à des accords désavantageux. La surexploitation des ressources devient un problème préoccupant dans la région. La formation des experts nationaux dans divers domaines liés à la pêche et aux négociations d'accords apparaît essentielle. L'adoption d'accords de pêche régionaux, comme ceux des pays insulaires de l'océan Pacifique, est suggérée, mais cela nécessite une volonté politique significative.
2. Dans sa présentation Madame Mattlet a signalé qu'il est indispensable de s'assurer de la publicité des accords passés avec l'ensemble des Etats ou acteurs privés, de la transparence de la procédure d'attribution de licences de pêche, y compris à des navires sous pavillon de l'Etat côtier et de la consultation des différents acteurs concernés : professionnels des flottes préexistantes, organismes publics et privés de gestion ou de protection de l'environnement, mais aussi instituts scientifiques et populations. Par ailleurs, l'activité à bord des navires doit être contrôlée, en imposant la présence d'observateurs à bord ou électroniques, en soutenant l'adoption de schémas d'inspection en haute mer dans les ORGP et en imposant la transmission des données VMS et de captures des navires de pêche, qui doivent être contrôlées et croisées par des contrôleurs indépendants. Enfin, le contrôle doit se poursuivre au débarquement.

Elle a ajouté que La signature et l'application de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port, en bénéficiant si nécessaire de l'appui des programmes d'aides au développement des ORGP ou des Etats partenaires, permet d'uniformiser ces contrôles. Imposer aux navires un passage au port régulier est également indispensable : un navire que transborde en mer du poisson et des équipages et ne touche jamais terre dans l'Etat côtier est presque impossible à contrôler et il devient très difficile de déterminer le niveau de ses captures et d'évaluer son application réelle de la réglementation internationale à bord, y compris concernant la sécurité et le bien être des équipages.

D'autre part, les Etats côtiers qui exportent vers l'Union européenne, notamment ceux qui abritent des conserveries de thon, sont également soumis à un corpus de réglementations sanitaires et de traçabilité des produits de la mer.

- **Sujet 7 : La capacité de négociation des accords de pêche des pays africains de la façade atlantique – Mr Amadou Tall (CEDEAO)**
Résumé : Monsieur Tall examine la capacité de négociation des pays africains situés le long de la façade atlantique en ce qui concerne les accords de pêche. Elle aborde les défis auxquels ces pays sont confrontés dans les négociations, notamment la surexploitation des ressources, la dépendance économique à l'égard de la pêche, et le manque de ressources techniques et humaines pour des négociations équitables. Elle souligne la nécessité d'améliorer la capacité de négociation de ces pays pour garantir des accords plus favorables à la durabilité des ressources halieutiques et au développement économique.

- **Sujet 8 : La conformité des Accords de pêche aux objectifs de durabilité et d'équité : – Mr Georges M'Ba Asseko (Consultant).**
Résumé : Elle évalue dans quelle mesure ces accords respectent les principes de gestion durable des ressources marines et de répartition équitable des avantages entre les parties impliquées. Elle met en évidence les défis potentiels et les améliorations nécessaires pour garantir que ces accords contribuent efficacement à la préservation des stocks de poissons, au développement économique et à la justice sociale.

- **Sujet 9 : Les accords d'accès à la pêche et les subventions** : Perspectives sur les négociations de l'OMC et leur impact sur la durabilité des ressources halieutiques : **Mr Yassine El Aroussi (MPMP- Maroc)**
Résumé : Cette présentation examine le lien entre les accords d'accès à la pêche et les subventions, en mettant en évidence les perspectives des négociations à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et leur impact potentiel sur la durabilité des ressources halieutiques. Elle explore comment la réglementation des subventions peut jouer un rôle clé dans la préservation des stocks de poissons et favoriser la durabilité de l'industrie de la pêche à l'échelle mondiale.

Section3 : Pour une contribution effective des Accords de pêche à la préservation des ressources marines et à la prospérité des populations locales

- **Sujet 10 : Les accords d'accès, la transparence et les sociétés mixtes – Mr Gaoussou Gueye (CAOPA-CAPE)**
Résumé : Les accords d'accès aux flottes d'origine étrangère ((Russe, Chinoise, Coréenne, UE.), sont souvent entachés par un manque flagrant d'équité et de transparence, ce qui a des conséquences dévastatrices sur la pêche artisanale. Ces accords, dans leur forme actuelle, ont contribué à la destruction de la pêche artisanale, précipitant ainsi la paupérisation des pêcheurs artisans, qui sont souvent les plus vulnérables.
 La transparence fait cruellement défaut dans les négociations et les opérations liées à ces accords, ce qui permet à certaines parties de tirer un avantage disproportionné au détriment des communautés côtières. Les termes et les conditions de ces accords sont souvent dissimulés du public, masquant ainsi les implications réelles pour les populations locales.

L'impact va au-delà de l'économie. Les accords d'accès peuvent aussi entraîner la perte de souveraineté des États côtiers sur leurs ressources marines. Ils peuvent même mettre en danger la sécurité alimentaire, car la pêche artisanale joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en poissons, une source importante de protéines pour de nombreuses populations.

Il est impératif de repenser ces accords pour les rendre plus équitables, transparents et compatibles avec la préservation de la pêche artisanale, la protection des pêcheurs artisans, et le maintien de la souveraineté et de la sécurité alimentaires des États côtiers. Il est temps de mettre en place des mécanismes pour que ces accords contribuent véritablement au bien-être des communautés côtières et à la préservation des ressources marines.

- **Sujet 11 : Quel avenir pour les Accords de pêche UE-Afrique ? – Mr Emmanuel BERCK (DG Mare - UE)**

Résumé : A ce sujet, Monsieur BERCK rappelle que la réflexion sur l'amélioration de ces accords s'inscrit dans une démarche constante. Elle est cruciale pour répondre aux défis croissants de la surpêche, de la dégradation de l'environnement marin et des besoins économiques des communautés dépendantes de la pêche. Elle garantit que les accords de pêche évoluent pour s'adapter aux nouvelles réalités et aux enjeux mondiaux, tout en maintenant l'objectif de coopération internationale et de préservation des ressources marines. Cette réflexion est basée sur les principes fondamentaux suivants :

- D'équité, en tenant à ce que les ressources marines soient exploitées de manière juste, sans qu'une partie en tire un bénéfice disproportionné par rapport à l'autre.
- De transparence, en tenant à ce que ces accords de pêche soient compréhensibles et accessibles à toutes les parties impliquées, de manière à garantir que les modalités et les objectifs de ces accords soient clairs.
- La promotion des intérêts mutuels. Cela signifie que les accords de pêche devraient être conçus de manière à être bénéfiques pour toutes les parties concernées. Les avantages économiques, environnementaux et sociaux doivent être équilibrés et contribuer au développement durable des régions côtières tout en préservant les écosystèmes marins.

- **Sujet 12 : l'Accord de pêche UE-Côte d'Ivoire. ? – Mr Mamadou Bakayoko (FENASCOOP-CI)**

Résumé : Le présentateur exprime des préoccupations quant au manque de transparence dans la gestion de la filière halieutique en Côte d'Ivoire. Les associations de pêcheurs, les syndicats, les communautés côtières et les organisations de la société civile ne sont pas effectivement impliqués dans les discussions de la Commission Mixte annuelle, et les procès-verbaux de ces réunions ne sont pas accessibles au public. De plus, les engagements en matière de gestion durable des ressources halieutiques et de soutien à la pêche artisanale tardent à être mis en œuvre.

Il souligne l'importance de la pêche artisanale pour l'emploi et l'approvisionnement local, en particulier en ce qui concerne le thon, un poisson très apprécié des Ivoiriens. Les accords de pêche avec l'Union européenne pourraient soutenir la pêche artisanale, renforçant ainsi la souveraineté alimentaire et luttant contre la cherté de la vie, tout en favorisant l'employabilité des jeunes et l'autonomisation des femmes dans le secteur de la pêche.

Le présentateur propose des mesures pour améliorer la transparence et le soutien à la filière de la pêche, notamment la publication des procès-verbaux de la Commission Mixte et la participation des acteurs locaux à ses travaux, visant ainsi à promouvoir l'approvisionnement local en poissons et la transformation de la filière pêche.

- **Sujet 13** : Les initiatives régionales et internationales pour une gestion plus équilibrée – **Mr Séraphin Nadge (Expert)**.

Résumé : Cette présentation met en lumière les efforts régionaux et internationaux visant à promouvoir une gestion plus équilibrée des ressources. Elle explore les différentes initiatives et mécanismes de coopération qui cherchent à garantir une utilisation responsable des ressources naturelles, à promouvoir la durabilité et à préserver les écosystèmes. Ces actions contribuent à l'harmonisation des intérêts nationaux et internationaux pour une meilleure gestion des ressources.

Toutes les présentations sont disponibles dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT.

III. CONCLUSION ET CLOTURE DE L'ATELIER

A l'issue des présentations et discussions qui ont suivies, un débat animé a suivi et les participant à l'atelier ont émis des recommandations (**Annexe 5**) en vue d'améliorer l'approche des Etats africains lors des négociations des accords de pêche.

Voici les points clés :

- Évaluation régulière des ressources, ajustement des capacités de pêche et défense des intérêts pour une prise de décision éclairée.
- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour une gestion plus efficace des ressources marines.
- Adoption d'une approche commune régionale pour renforcer la position de négociation, en s'engageant dans des partenariats régionaux et internationaux.
- Promotion d'une gestion écosystémique pour préserver l'équilibre des écosystèmes marins.
- Transparence dans les négociations et participation des parties prenantes, y compris les communautés locales.
- Diversification des sources de revenus publics pour réduire la dépendance aux accords de pêche.
- Partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les États côtiers.
- Évaluation de la conformité aux objectifs de durabilité.
- Évaluation de l'équité pour garantir un accès équitable aux ressources marines.
- Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation réguliers pour assurer l'application effective des accords.

L'adoption de cette stratégie holistique pourrait aboutir à des accords de pêche plus équitables, durables et bénéfiques.

De plus, les participants ont exhorté la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) à défendre les questions relatives aux Accords d'accès à la pêche (AAP) à l'échelle continentale et à travailler en collaboration avec des organisations régionales, continentales et internationales pour développer un cadre continental pour AAP.

Les travaux de l'atelier sont déclarés **clos à 17 :30**.

Annexel : Liste des participants

N°	Pays/Organisme	Nom & Prenom	Titre
1	ACECOR	M. Edeya Orobiyi Rodrigue PELEBE	Expert-researcher
2	AU-IBAR	M. Obinna ANOZIE	Expert
3	Bénin	M. Abdoulaye TOKO	Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
4	CAOPA	M. Gaoussou Gueye	Directeur Général
5	CAPE	Mme Beatrice GOREZ	Coordinatrice de la Coalition pour des accords de pêche équitables
6	CEDEAO	M. Amadou TALL	Consultant/CCEDEAO
7	CGG	M. Venancio SOARES GOMES	Secrétaire Executif Adjoint aux Ressources Naturelles
8	CMB / ABIDJAN	Mme Boka ANICET VINCENT	Directeur d'Exploitation
9	COMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif
10		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF
11		M. Mohammed HADDAD	Responsable financier
12		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information
13		Mme Hayat ASSARA	Chargée de direction
14		Abdelkrim MRABTI	Webmaster
15	Consultant	M. Moustapha Kebe	Consultant
16		Dr Justin Amande	Consultant
17	COREP	M. Emmanuel Sabuni	Secrétaire Exécutif
18	Côte d'Ivoire	Dr Gossan Cho Hermance Lentelus	Sous-Directeur de la Pêche Maritime et lagunaire de Côte d'Ivoire
19		M. Kouakou Avi Saturnin	Sécurité-Abidjan
20		Mme Victorine yao yoboue	Mediaş

21		M. Tago Ile Rocher	Adjoint chef/ Marine Nationale
22	CPCO	M. DJIHINTO Antoine Gaston	Secrétaire Général
23	CSRP	M. Abdou Khadir DIAKHATE	Assistant de programme du département harmonisation des politiques et législation
24	DG MARE	M. BERCK Emmanuel	Commission européenne DG Affaires maritimes et Pêche Unité Négociations commerciales et Accords de Partenariat de Pêche Durables
25	Europêche Tuna Group	Mme Anne-France Mattlet	Représentant
26	Expert	M. Séraphin Dedi Nadge	Expert
27	FENASCOOP-CI	M. Bakayoko Mamadou	Consultant
28	Gabon	Mme Pulcherie MENGUE M'ADZABA MAGANGA	directrice des pêches du Gabon,
29	Gambia	Mme ANNA MBENGA CHAM,	Director, Fisheries Department
30	Ghana	Mme Shamira Yakubu Abdulai	Manager
31	Guinée	M. Amara CAMARA KABA	Secrétaire général
32	Guinée bissau	M. Sebastiao pereira	Director general da pesca industrial
33	Infopêche	M. Helguile Shep	Directeur Général
34	Libéria	M. Augustine M. Manoballah	Directeur général adjoint pour l'administration.
35	Maroc	M. Mohamed Yassine EL AROUSSI	Chef de Division de la Coopération Direction de la Stratégie et de la Coopération Département de la Pêche Maritime
36		M. Abdelaziz JAD	Représentant/DPM
37	Mauritanie	M. Dia Amadou	Directeur de la pêche hauturière et côtière
38	MIRAH	M. Boka Daniel	Conseiller technique affaires Juridiques
39		Mme Hema Catherine	Coordonnateur adjoint du programme d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques
40		Dr Kouame Marie Ange	Assistante du secrétaire executif du CARD Ministère des ressources animales et halieutiques

41		Dr Doumbre Habib	Sous-Directeur
42		Col. Kodjo Alain	Conseiller technique des pêches
43		M. Bamba Youssouf	Agent
44	Nigeria	Mme Oladosu Lydia Olanike	Directeur adjoint
45	OMPDA	M. leonce aissoun	Coordonnateur
46		Mme Marcell Aka	Mediaş OMPDA
47	OPAGAC	M. Julio Moron	General Director
48		M. Miguel HERRERA	OPAGAC
49	Orthongel	M. Michel Goujon	Orthongel
50	PAA / Côte d'Ivoire	M. Koné Aboubacar	Chef de département
51	RAFEP	Mme Amy Dago Christiane	Représentante
52	RDC	M. Casimir KOFFI MULUMBA	Conseiller du Ministre/ Responsable de l'aquaculture et des pêches continentales
53	REFMA	M. KARIM COULIBALY	Directeur général de l'académie régionale Des sciences et techniques de la mer Institut de sécurité maritime interrégional
54		M. Combes Yaho Frederic Olivier	Chef du département chargé de développement de la formation continue et professionnelle
55	Sao tomé	M. ILAIR Da Conceicao	Director of aquaculture and fisheries/, Director das pescas e Aquacultura Direccao das pescas largo das alfandegas
56	Sénégal	M. Ablaye Ndepp SENE	Ingénieur des Pêches Chef de Service Régional des Pêches de Kaolack.
57	Sierra Leone	M. Josephus Mamie	Chef de l'autorité compétente pour le poisson et les produits de la pêche,
58	Togo	M. Komi KODJO	Directeur de Cabinet
59	Union Africaine	M. Georges M'Ba Asseko	Consultant

Annexe2 : Ordre du jour

Jour 1 : Mercredi 25 Octobre

08h30-09h00	Inscription
09h00- 09h45	Ouverture de l'atelier <ul style="list-style-type: none">- Allocution des officiels<ul style="list-style-type: none">• COMHAFAT- Secrétaire Exécutif• Union Africaine – BIRA• Président de la COMHAFAT - Côte d'Ivoire- Présentation des participants- Photo du groupe
09h45-10h00	- Pause-café
10h00-13h00	Section1 : Les enjeux liés aux Accords de la pêche en Afrique <ul style="list-style-type: none">- <u>Sujet 1</u> : La durabilité des ressources halieutiques en Afrique : Quels défis liés à la surexploitation des stocks de poissons et rôle des accords de pêche pour une gestion plus durable ? – Dr Justin Amande (Consultant)- <u>Sujet 2</u> : L'impact de la pêche industrielle étrangère sur les écosystèmes marins africains : Enjeux et solutions pour une gestion durable – Mr Rodrigue Pelebe (ACECOR)- <u>Sujet 3</u> : La promotion du secteur des pêches à travers les Accords de partenariat de Pêche Durable – Mr Emmanuel BERCK (DG Mare - UE)- Discussion
	Section2 : Portée et limites des Accords de pêche conclus par les Etats côtiers africains <ul style="list-style-type: none">- <u>Sujet 4</u> : Genèse et analyse comparative des différents Accords de Pêche passés par les pays africains riverains de l'Atlantique – Mr Naji Laamrich (COMHAFAT)- <u>Sujet 5</u> : Quelles motivations pour la conclusion des Accords de pêche : Point de vue africain ? – Mr. Moustafa Kebe (Consultant)
13h00-14h00	Pause-déjeuner
14h00-17h15	<ul style="list-style-type: none">- <u>Sujet 6</u> : Les Accords de pêche et commerce international : <i>Respect des réglementations internationales, gestion durable des ressources et sécurité alimentaire</i>, – Dr Helguile Shep (Infopêche)/Mme Anne-France Mattlet (Europêche)-- <u>Sujet 7</u> : La capacité de négociation des accords de pêche des pays africains de la façade atlantique, – Mr Amadou Tall

	<p>(CEDEAO)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sujet 8 : La conformité des Accords de pêche aux objectifs de durabilité et d'équité : – Mr Georges M’Ba Asseko (Consultant). - Sujet 9 : Les accords d'accès à la pêche et les subventions : Perspectives sur les négociations de l'OMC et leur impact sur la durabilité des ressources halieutiques : Mr Yassine El Aroussi (MPMP- Maroc) - Discussion
17h15-17h30	Pause-café

Jour 2 Jeudi 26 Octobre

09h00-10h15	<p>Section3 : Pour une contribution effective des Accords de pêche à la préservation des ressources marines et à la prospérité des populations locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sujet 10 : les accords d'accès, la transparence et les sociétés mixtes – Mr Gaoussou Gueye (CAOPA-CAPE) - Sujet 11 : Quel avenir pour les Accords de pêche UE-Afrique ? – Mr Emmanuel BERCK (DG Mare - UE) - Sujet 12 : l'accord de pêche UE-Côte d'Ivoire. ? – Mr Mamadou Bakayoko(FENASCOOP-CI) - Sujet 13 : Les initiatives régionales et internationales pour une gestion plus équilibrée – Mr Séraphin Nadge (Expert).
10h15-10h30	Pause-café
10h:30-12h:30	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion et échange d'expériences <ul style="list-style-type: none"> ✓ Partage des bonnes pratiques et des leçons apprises ✓ Présentation d'études de cas sur des accords de pêche réussis <p><i>Quelles sont les expériences positives de certains pays africains en matière de gestion des accords de pêche et comment peuvent-elles être reproduites ailleurs en Afrique ?</i></p>
12h30-14h00	Pause-déjeuner
14h00-16h00	<p>Section4 : Développement de recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des actions prioritaires à entreprendre - Proposition de lignes directrices pour la négociation future des accords de pêche <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des moyens susceptibles de garantir une contribution effective des accords de pêche à la préservation

	<p>des ressources marines et à la prospérité des populations locales</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposition de mesures de durabilité renforcées ✓ Promotion de la participation des communautés locales dans la gestion des ressources ✓ Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des accords <p>Clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lecture des recommandations - Allocutions de clôture
16h00-16h30	Pause-café

Secrétariat Technique pour la rédaction du rapport

- Mr Moustapha KÉBÉ
- COMHAFAT
- INFOPÊCHE

Annexe 3 : Recommandations

L'atelier sur les Accords d'Accès aux Ressources Halieutiques des Etats Côtiers Riverains de l'Atlantique a recommandé aux États africains côtiers, qu'il est essentiel d'adopter une stratégie cohérente lors de la négociation des accords de pêche. Spécifiquement, les recommandations couvrent les éléments clés suivants :

- 1- Evaluation des stocks halieutiques** : Les États africains côtiers doivent procéder à : (i) une évaluation régulière et approfondie des ressources halieutiques dans leurs eaux territoriales, (ii) ajuster régulièrement leurs capacités de pêche nationales ; et (iii) défendre leurs intérêts économiques, sociaux et environnementaux. Cela leur permettra de déterminer leurs priorités et leurs limites en vue de favoriser la prise de décisions lors des négociations.
- 2- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles** : Il est important pour les États africains côtiers de mettre en place un programme pluriannuel de renforcement des capacités techniques et institutionnelles en matière de gestion des ressources halieutiques. Cela doit inclure le renforcement de l'expertise dans les domaines : (i) des systèmes de contrôle et de surveillance ; (ii) de la collecte de données scientifiques fiables sur les stocks de poissons ; et (iii) du renforcement des institutions responsables de la gestion des pêcheries
- 3- Adoption d'une approche commune régionale de négociations des accords de pêche** : Les États africains côtiers doivent s'engager à renforcer leur position de négociation en établissant des partenariats régionaux et internationaux. La coopération régionale, notamment pour les stocks partagés, peut renforcer leur pouvoir de négociation collective, tandis que la collaboration avec des organisations internationales spécialisées peut leur fournir un soutien technique et une expertise juridique.
- 4- Promotion d'une approche écosystémique** : Les États africains côtiers peuvent plaider en faveur d'une approche écosystémique de la gestion des pêches, qui prend en compte les interactions complexes entre les espèces, les habitats et les écosystèmes marins. Cela implique de mettre l'accent sur la durabilité environnementale et de promouvoir des mesures de gestion qui préservent l'équilibre des écosystèmes marins à long terme.
- 5- Transparence et participation des parties prenantes** : Les États africains côtiers doivent favoriser la transparence dans les négociations des accords de pêche et dans leur mise en œuvre, en veillant à ce que les informations pertinentes soient accessibles au public. Ils doivent également encourager la participation des parties prenantes, y compris les communautés locales, les pêcheurs artisans, les organisations non gouvernementales et les scientifiques, afin d'assurer une représentation équitable des intérêts et des préoccupations de toutes les parties concernées.
- 6- Diversification des sources de recettes publiques** : Les États africains côtiers doivent mettre en place une stratégie de diversification de leurs sources de recettes publiques en encourageant le développement d'autres secteurs économiques, tels que le tourisme côtier, l'aquaculture et l'exploitation durable d'autres

ressources marines non liées à la pêche. Cela peut réduire leur dépendance à l'égard des accords de pêche et renforcer leur position de négociation.

- 7- Échanges d'expériences et de bonnes pratiques** : Les États côtiers africains doivent mettre en place un mécanisme de partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de négociation et de mise en œuvre des accords de pêche.
- 8- Évaluation de la conformité aux objectifs de durabilité** : Les États côtiers africains doivent décider des critères tels que la quantité de captures autorisées, les mesures de conservation des espèces menacées, la gestion des stocks de poissons et la préservation des habitats marins.
- 9- Évaluation de l'équité** : Les États côtiers africains doivent veiller à ce que les accords de pêche prennent en compte les droits et les besoins des populations locales, en leur accordant un accès équitable aux ressources marines et en garantissant des opportunités économiques pour les communautés dépendantes de la pêche.
- 10-Mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation.** Les États côtiers africains doivent assurer le suivi des accords pour garantir leur application effective et procéder régulièrement à leur évaluation.

La mise en œuvre par les États africains côtiers d'une stratégie holistique intégrant les dix éléments ci-dessus pourrait résulter sur une amélioration des capacités de négociation des accords de pêche équitables, durables et bénéfiques. En conséquence, le secteur sera caractérisé par (i) une gestion durable des ressources halieutiques, (ii) une préservation des intérêts des communautés locales ; et (iii) une conservation d'environnement marin.

Par ailleurs les participants ont exhorté

- La COMHAFAT à prendre d'autres mesures en défendant et en intensifiant les questions relatives à la FAA en encourageant une approche continentale globale par le biais d'un processus de groupe de réflexion en collaboration avec les organisations régionales, continentales et internationales de développement. Ceci dans le but de développer et de présenter un cadre/mécanisme/stratégie/plan d'action continental sur l'AAF au Comité technique spécialisé (CTS) compétent dans le cadre du Mécanisme africain de réforme de la pêche (MARF).
- Que les centres d'excellence de l'UA dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture soient soutenus et encouragés à élaborer des programmes d'études et des contenus de cours spécialisés sur la gouvernance des océans et les accords d'accès à la pêche, en raison de l'importance considérable accordée au développement de capacités spécifiques en matière d'accords de pêche.

Annexe 4 : Allocutions

Allocution Introductive du Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, Monsieur Abdelouahed BENABBOU

Monsieur le Ministre

**Monsieur le Fonctionnaire Principal Chargé de la Pêche et de
l'Aquaculture de la FAO**

Monsieur le Secrétaire Général du CPCO

Monsieur l'Inspecteur Général de MIRAH

Monsieur le Directeur d'INFOPÊCHE

Monsieur le Président de REFMA

Monsieur le représentant de la Commission Européenne

Mesdames et Messieurs les délégués des États membres

Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux du MIRAH

Mesdames et Messieurs les Conférenciers

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à saluer votre présence parmi nous aujourd'hui qui souligne l'importance que vous accordez à notre atelier et à ses participants.

Nous vous en remercions sincèrement

J'aimerais également au nom de tous les participants vous présenter les chaleureuses félicitations pour le renouvellement de votre mandat, qui témoigne de la haute qualité de votre travail.

Notre rencontre aujourd'hui concerne un sujet d'une importance cruciale sur les plans économique, environnemental et social pour les États côtiers africains et leurs populations. En vertu de ces accords des pays étrangers, principalement des nations industrialisées, sont autorisés à exercer la pêche dans les eaux africaines en échange d'une compensation financière destinée au développement des pays côtiers. Leur mise en œuvre suscite cependant, d'importantes préoccupations qui nécessitent une attention particulière.

L'organisation de cet atelier régional vise à répondre au besoin d'évaluer et de mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux résultant de la conclusion de tels accords.

Aussi dans un premier temps, notre atelier se concentrera sur les enjeux majeurs liés aux accords de pêche en Afrique. Ces accords exercent un impact significatif sur la durabilité des ressources halieutiques, la préservation de l'environnement marin, le bien-être des communautés locales dépendantes de la pêche, ainsi que

l'équitable répartition des avantages qui en découlent. Afin d'assurer une gestion équilibrée des ressources marines et une répartition équitable des bénéfices, il est impératif que ces accords soient fondés sur des principes de durabilité, de transparence, de participation communautaire et de responsabilité.

Par la suite, nous examinerons en détail les divers types d'accords de pêche conclus par les États côtiers africains et explorerons les motivations qui les soutiennent, notamment les avantages économiques ainsi que le partage des connaissances et des technologies entre les pays partenaires.

Nous effectuerons également une évaluation de ces accords pour mesurer leur conformité aux objectifs de durabilité et d'équité. Cela nous permettra de mettre en évidence les défis et les limites inhérents à ces accords, tels que la surpêche des ressources et la mauvaise gouvernance.

De plus, nous discuterons de l'importance d'intégrer des mesures de gestion durable des ressources halieutiques, de prendre en considération les intérêts des communautés locales et de garantir la transparence tout au long du processus. Nous évoquerons également la nécessité de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour assurer une mise en œuvre efficace de ces accords.

Enfin, nous espérons être en mesure de proposer des mesures et des principes visant à maximiser la contribution des accords de pêche à la préservation des ressources marines et à la prospérité des populations locales. Nous tiendrons compte pour cela, des préoccupations de la société civile des États côtiers africains, notamment en ce qui concerne la surpêche, l'accès des pêcheurs artisanaux, la transparence et l'équité dans la répartition des bénéfices.

Mesdames, Messieurs,

Ensemble, nous aspirons à tirer des enseignements de cette réflexion approfondie sur les accords de pêche en Afrique et à contribuer à une meilleure gestion des ressources marines, au développement économique des communautés côtières et à la durabilité environnementale.

Je vous encourage vivement à participer activement aux discussions et à partager vos idées pour élaborer des solutions efficaces aux défis qui se posent.

Nous vous remercions de votre présence et de votre engagement dans cette entreprise cruciale.

The Honorable Minister Responsible for Fisheries and Aquaculture in Cote d'Ivoire;

Representatives of ATLAFCO Member States (and by extension The African Union);

Representatives of Regional Economic Communities;

Representatives of Regional Fisheries Bodies;

Development Partners;

Distinguished Participants,

Ladies and Gentlemen;

With gratitude, honor and privilege I am delighted to speak to all of you this morning, to pleasantly and most sincerely welcome you at this Regional Workshop on Fisheries Resource Access Agreements in the Atlantic Coastal States by COMHAFAT taking place here today in Abidjan. This event is in harmony with the provisions of the Fisheries Governance Projects (FishGov) as currently implemented by the African Union-InterAfrican Bureau for Animal Resources (AU-IBAR) in collaboration with the AUDA - NEPAD and funded by the European Union Commission (EUC).

Honorable Minister, Ladies and gentlemen, as a matter of priority it is significant for me to express the deep appreciation of the Director of AU-IBAR, Dr. Huyam Salih, to COMHAFAT in keeping faith with the extant MOU that exist between our organizations as well as to the Government and People of Cote d'Ivoire for the support and prominent roles they have been playing in the process of executing AU's initiatives and projects especially in accepting to host quite a number of related events. In fact, the history of PFRS and FAA in Africa Started from this humble City.

Your Excellency the Hon. Minister, Distinguished Ladies and Gentlemen. The Policy Framework and Reform Strategy of Fisheries and Aquaculture in Africa (PFRS) identified Open Access in Capture Fisheries, Inadequate Foreign Access Arrangements and Ineffective Foreign Access

Arrangements as part of the enormous challenges and deficiencies of the fisheries and aquaculture sector in Africa which are limiting the capability of most governments to ensure the sustainability and profitability of the sector so that it can significantly contribute to the wellbeing and economic development of the continent. Foreign fishing vessels ply African coastal waters, often under foreign access agreements, and frequently they fail to observe the fishing-license conditions.

To ameliorate this state of affairs, the Fisheries Governance Projects have over the years, sufficiently provided for strengthening Africa's capacity for optimizing wealth from sustainable fisheries management through enhanced fisheries sector coordination and support for capacity of members' states to access markets as well as negotiation of access agreements for better returns from exploitations of resources from distant water fleets.

This workshop is really very timely and in line with the focus of the African Union in capacity development for negotiating fisheries partnership agreements between African countries and external investors in exchange for financial (and other social) compensation mainly for exploitation of their fisheries.

Hon. Minister, Ladies and Gentlemen; the potential and opportunities of African fisheries for improving the livelihoods of our citizens are great but the sustainable exploitations of these resources are under threat. Poorly negotiated access arrangements therefore do not only result in poor financial compensation to Africa but also has the added disadvantage of causing stock depletion.

In the light of the above, the objectives of this workshop are therefore very crucial to strengthen the capacity of Africa to be able to rationally negotiate equitable and sustainable fisheries access agreements with the overall target of increasing the contribution of fisheries to socio-economic

development of our continent goals as set in the 2003 Maputo and 2005 Abuja Declarations.

Therefore, the importance of our gathering here cannot be over emphasized and consequently I sincerely look forward to a very fruitful deliberation with valuable outcomes over the next two days as we chart the way needed to accelerate progress.

I wish you fruitful deliberation with valuable recommendations, thank you for the attention and God Bless.

**Monsieur le Fonctionnaire Principal Chargé de la Pêche et de
l'Aquaculture de la FAO**

Monsieur le Représentant du Représentant Résident de la FAO

**Monsieur le Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la
CEDEAO**

Monsieur l'Inspecteur Général de MIRAH

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT

Monsieur le Directeur d'INFOPÊCHE

Monsieur le Président de REFMA

Mesdames et Messieurs les délégués des États membres

Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux du MIRAH

Mesdames et Messieurs les Conférenciers

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis de la Presse,

A l'entame de mon allocution, vous me permettrez en ma qualité de Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire, au nom du Président de la République, Son excellence **Monsieur Alassane OUATTARA** et du Premier Ministre, d'exprimer ma profonde gratitude à toutes et à chacune des délégations qui prennent part à la présente rencontre.

C'est avec un grand honneur et une profonde gratitude que je vous accueille aujourd'hui à cette conférence sur les accords de pêche en Afrique. Je tiens à remercier chaleureusement chacun d'entre vous pour avoir pris le temps de participer à cet événement crucial qui porte sur un sujet d'une importance capitale pour notre continent et notre planète tout entière.

Mesdames et Messieurs,

Les accords de pêche conclus entre les pays africains et diverses nations, principalement européennes, asiatiques et autres, sont établis dans le but de permettre à leurs flottes de pêche de capturer des poissons dans les eaux territoriales des pays africains. Ces accords visent principalement à sécuriser l'approvisionnement en poissons pour les marchés nationaux

étrangers ou à soutenir l'industrie de la transformation du poisson. En échange de cet accès, les pays étrangers versent des paiements périodiques aux pays africains, créant ainsi une source de revenus stable sur plusieurs années.

Du côté des pays africains, autoriser les flottes étrangères à pêcher dans leurs eaux représente une opportunité de générer des revenus. Cela peut se faire par le biais de droits de licence, de taxes ou en encourageant les investissements dans leur secteur de la pêche. En conséquence, ces accords de pêche ont une incidence significative sur l'économie des pays africains, tout en permettant aux pays étrangers de répondre à leurs besoins en poisson.

Cependant, certains détracteurs critiquent vivement ces accords, affirmant qu'ils contribuent de manière significative à la surpêche et à la détérioration alarmante des ressources marines. Ils soulignent que ces accords semblent manquer d'engagements concrets pour protéger ces ressources essentielles et que leur mise en œuvre est souvent laxiste. En outre, ces critiques pointent du doigt leur insuffisance en termes de bénéfices pour les pays africains hôtes, arguant que les retombées économiques ne correspondent pas à l'ampleur de l'exploitation des ressources marines, ce qui pourrait potentiellement encourager une exploitation excessive et non durable de ces ressources.

D'un autre côté, d'autres avancent un point de vue plus optimiste en mettant en avant le potentiel de ces accords à devenir une source de revenus précieuse pour les nations africaines. Ils insistent sur le fait que, si les accords sont négociés de manière transparente et équitable, ils pourraient offrir des avantages économiques significatifs aux pays hôtes. Cela inclut la création d'emplois, le développement des infrastructures portuaires et de traitement du poisson, ainsi que la possibilité de tirer profit des marchés mondiaux du poisson. Ces partisans soulignent également qu'une gestion responsable des ressources marines est essentielle pour garantir la durabilité à long terme, ce qui pourrait être facilité grâce à des révisions et des amendements aux accords existants.

En fin de compte, le débat autour de ces accords de pêche en Afrique reste complexe et controversé, avec des opinions divergentes sur leur impact réel et leur potentiel. La clé réside peut-être dans la recherche d'un équilibre

entre l'exploitation économique et la préservation des ressources marines précieuses pour les générations futures.

Mesdames et Messieurs,

La conférence que nous tenons aujourd'hui revêt une importance cruciale. L'objectif central de cette conférence est de procéder à une évaluation approfondie, critique des accords de pêche existants, en cherchant à déterminer dans quelle mesure ils contribuent effectivement à la préservation des ressources marines et au bien-être des populations locales. Nous devons également nous pencher sur la question cruciale de l'équité dans la répartition des avantages entre toutes les parties concernées, y compris les communautés de pêcheurs, les gouvernements, les entreprises et les organisations internationales.

Cette conférence ne se contente pas d'être un forum de discussion, mais elle constitue un appel à l'action. Nous devons explorer activement les moyens de renforcer ces accords pour les adapter à la réalité actuelle et, surtout, pour garantir qu'ils servent véritablement les intérêts de l'Afrique et de ses peuples. Cela implique des débats sur la durabilité des pratiques de pêche, la gestion des zones marines protégées, la surveillance et le contrôle des activités de pêche, ainsi que l'amélioration des mécanismes de négociation.

Il est impératif que cette conférence devienne un espace propice à l'échange d'idées, au partage d'expériences et à la collaboration entre les gouvernements, les chercheurs, les acteurs de l'industrie, les ONG et les communautés locales. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir où la pêche en Afrique sera durable, équitable.

Je vous encourage vivement à prendre activement part aux discussions, à poser des questions, à partager vos connaissances, et à contribuer à la formulation de solutions concrètes.

Notre réussite dépend de notre engagement collectif en faveur de la préservation des ressources marines et de la prospérité de nos communautés.

En conclusion, je tiens à exprimer une fois de plus ma gratitude envers tous les participants, les intervenants et les organisateurs de cette conférence.

Ensemble, nous pouvons tracer la voie vers une pêche en Afrique qui soit durable, équitable, respectueuse de l'environnement et bénéfique pour tous.

Je vous souhaite à tous des discussions fructueuses et une conférence mémorable.

Je vous remercie.

Allocution de clôture du Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT

Monsieur le Ministre

Monsieur le Fonctionnaire Principal Chargé de la Pêche et de l'Aquaculture de la FAO

Monsieur le Secrétaire Général du CPCO

Monsieur l'Inspecteur Général de MIRAH

Monsieur le Directeur d'INFOPÊCHE

Monsieur le Président de REFMA

Mesdames et Messieurs les délégués des États membres

Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux du MIRAH

Monsieur le représentant de la DG Mare

Mesdames et Messieurs les Conférenciers

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre active participation à cet important atelier sur les accords de pêche passés par les États côtiers africains. Nous avons passé 2 journées riches en échanges et en discussions constructives, et je suis convaincu que nous avons tous appris énormément de choses.

L'objectif de notre rencontre était de mieux comprendre les enjeux liés à ces accords pour nos pays, et je pense que nous avons réussi à atteindre cet objectif. Nous avons ensuite pu explorer les différentes dimensions de ces accords, qu'il s'agisse des aspects économiques, environnementaux ou sociaux.

Nous avons également eu l'occasion d'entendre des experts de renom dans le domaine de la pêche en Afrique, qui nous ont partagé leur expérience et leur expertise. Leurs différentes présentations et les discussions qui ont suivi, nous ont permis d'avoir une vision plus claire des défis auxquels sont confrontés les pays africains dans la conclusion et la gestion de ces accords et de leurs ressources halieutiques en général.

Au cours de nos discussions, nous avons également identifié des pistes de solutions pour que ces accords d'accès aux ressources passés par nos États puissent répondre aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux pour lesquels ils ont été conclus.

Ces solutions incluent notamment, l'adoption...

Ces solutions soulignent l'importance d'une approche commune régionale de négociations des accords de pêche, qui doivent être équitables et respecter les principes de durabilité, tout en tenant compte des besoins des pays africains et de leurs populations, le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de nos Etats.

Elles insistent également sur une démarche transparence et la participation de toutes les parties prenantes, ainsi que sur une évaluation régulière par rapport à la durabilité et à l'équité sociale.

En conclusion, je souhaite remercier tous les participants pour leur engagement et leur contribution à cet atelier. J'espère que les connaissances acquises lors de cette journée pourront être mises en pratique dans nos actions futures, afin de promouvoir une pêche durable en Afrique.

Je vous souhaite à tous une excellente continuation et je reste convaincu que nous pouvons faire une réelle différence dans la gestion des ressources halieutiques en Afrique.

Merci.